

CENTRES AÉRÉS

Du 3 juillet au 18 août 2023



CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET HORAIRES

- Les inscriptions s'effectuent à la journée
- Les centres aérés ont lieu du 3 juillet au 18 août 2023, du lundi au vendredi
- Les enfants arrivent accompagnés par un parent entre 8h00 et 9h00 et repartent accompagnés entre 16h00 et 18h00 au plus tard
- La priorité est donnée aux enfants domiciliés à Yverdon-les-Bains
- Les inscriptions sont ouvertes du lundi 22 mai à 13h30 au dimanche 11 juin
- Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville ou à la réception du Service jeunesse et cohésion sociale, rue de Neuchâtel 2
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée
- Les questions et requêtes particulières nécessitent un temps de réponse plus long qu'à l'habitude en raison de la forte demande à cette période, d'avance nous vous remercions de votre compréhension

AGE

Les centres aérés sont destinés aux enfants âgés de 4 ans à 10 ans.

LIEUX

Les enfants sont accueillis soit au Refuge de la Cure d'Air - *chemin des Grèves de Clendy 20* - soit à la Cabane scout de la Roselière - *rue de la Jonction 14*. Les activités peuvent avoir lieu au sein du centre aéré ou dans des lieux à proximité. Le trajet s'effectue à pied et par petits groupes.

ACTIVITES

Des activités sont proposées chaque demi-journée aux enfants. Celles-ci peuvent être ludiques, sportives, créatives, culinaires, etc... et ont pour but d'offrir un programme riche et varié. Les enfants ont aussi la possibilité de proposer d'autres activités. Chacun-e est bien entendu libre d'y participer. Les équipes font le maximum pour que les enfants passent des vacances agréables au sein des centres aérés et qu'ils aient du plaisir en activité.

REPAS

La prestation inclus une collation le matin, le repas de midi ainsi qu'un goûter l'après-midi. Les enfants doivent avoir déjeuné avant leur prise en charge par le centre aéré. Les recettes ne contiennent pas de porc.

Les intolérances et allergies alimentaires doivent être indiquées dans le formulaire médical ci-dessous et attestées par un certificat médical.

LOISIRS INCLUSIFS

Les parents d'enfants à besoins spécifiques peuvent demander un renfort à l'accompagnement auprès de la Fondation Coup d'Pouce. Grâce à la présence d'un·e accompagnant·e expérimenté·e de la Fondation Coup d'Pouce, les enfants présentant une déficience bénéficient d'un soutien individualisé durant les activités des centres aérés.

Les parents doivent s'annoncer sans tarder auprès de la Fondation Coup d'Pouce au 021 323 41 39. Cette prestation est gratuite.

TARIF

Le tarif pour les enfants domiciliés à Yverdon-les-Bains est de Fr. 24.- par jour et par enfant.

Pour les enfants provenant d'autre commune de la région, le tarif pratiqué est similaire pour autant que la commune de résidence soutienne financièrement cette prestation (cf. liste des communes partenaires). Si ce n'est pas le cas, le montant à la charge des parents est de Fr. 64.- par jour et par enfant.

Un rabais de 10% est accordé sur le montant total de la facture dès l'inscription d'un enfant supplémentaire issu de la même famille (frère et/ou sœur).

Afin que le tarif ne soit pas un obstacle à la participation de votre enfant aux centres aérés, une demande d'aide financière dûment motivée par écrit doit être jointe au formulaire de demande d'inscription.

Les familles au bénéfice du revenu d'insertion (RI) ou des prestations de l'EVAM doivent adresser leur demande directement auprès de leur assitant·e social·e.

MODIFICATION ET ANNULATION

Toute modification ou annulation est à communiquer au plus vite et par écrit au Service jeunesse et cohésion sociale.

En cas d'annulation, dans tous les cas un montant de Fr. 50.- est facturé pour les frais de dossier.

En cas d'annulation tardive, si celle-ci intervient durant les deux semaines qui précèdent le début des centres aérés, la moitié du prix reste due. La présentation d'un certificat médical sera exigée.

Yverdon-les-Bains, le 15 mai 2023



CENTRES AÉRÉS

Du 3 juillet au 18 août 2023



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Veillez compléter TOUTES les rubriques de ce bulletin d'inscription lisiblement.
La confirmation d'inscription et la facture vous seront envoyées dans les meilleurs délais.
La priorité sera donnée aux enfants domiciliés à Yverdon-les-Bains.

ENFANT·S DE 4 A 10 ANS

| Nom : | Prénom : | Date de naissance : |
|-------|----------|---------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

PARENTS / REPRESENTANT·E LEGAL

| | | |
|---|----------|--|
| Nom : | Prénom : | Téléphone : (merci de nous fournir un numéro auquel vous êtes joignable durant le centre aéré) |
| | | |
| Adresse : (complète avec NPA et localité) | | E-mail : |
| | | |

Veillez cocher les jours souhaités uniquement

| | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| Semaine 1 3 au 7 juillet | Lundi 03.07 | Mardi 04.07 | Mercredi 05.07 | Jeudi 06.07 | Vendredi 07.07 |
| | | | | | |
| Semaine 2 10 au 14 juillet | Lundi 10.07 | Mardi 11.07 | Mercredi 12.07 | Jeudi 13.07 | Vendredi 14.07 |
| | | | | | |
| Semaine 3 17 au 21 juillet | Lundi 17.07 | Mardi 18.07 | Mercredi 19.07 | Jeudi 20.07 | Vendredi 21.07 |
| | | | | | |
| Semaine 4 24 au 28 juillet | Lundi 24.07 | Mardi 25.07 | Mercredi 26.07 | Jeudi 27.07 | Vendredi 28.07 |
| | | | | | |
| Semaine 5 31 juillet au 4 août | Lundi 31.07 | Mardi 01.08 | Mercredi 02.08 | Jeudi 03.08 | Vendredi 04.08 |
| | | Férié | | | |
| Semaine 6 7 au 11 août | Lundi 07.08 | Mardi 08.08 | Mercredi 09.08 | Jeudi 10.08 | Vendredi 11.08 |
| | | | | | |
| Semaine 7 14 au 18 août | Lundi 14.08 | Mardi 15.08 | Mercredi 16.08 | Jeudi 17.08 | Vendredi 18.08 |
| | | | | | |

| | |
|---|--|
| Tarif pour les enfants domiciliés à Yverdon-les Bains et les communes financièrement solidaires (cf. liste) | Fr. 24.- par jour et par enfant. Dès le 2 ^{ème} enfant, un rabais de 10% sera déduit sur le montant total. |
| Tarif pour les enfants domiciliés dans les communes non partenaires | Fr. 64.- par jour et par enfant. Dès le 2 ^{ème} enfant, un rabais de 10% sera déduit sur le montant total. |

EN COCHANT LES CASES SUIVANTES, LA PERSONNE SOUSSIGNEE :

confirme être le représentant ou la représentante légale de l'enfant

confirme l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire

confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription et d'annulation

s'engage à nous retourner le formulaire médical dûment rempli en même temps que l'inscription

Remarques :

Lieu et date :

Nom et prénom du représentant
ou de la représentante légale :

A retourner à :

► vacances@yverdon-les-bains.ch

► Service jeunesse et cohésion sociale / Centres aérés / Rue de Neuchâtel 2 / 1400 Yverdon-les-Bains

FORMULAIRE MEDICAL PERSONNEL A RETOURNER AVEC L'INSCRIPTION

Informations traitées en toute confidentialité

Veillez remplir un formulaire par enfant.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Numéros de téléphone du représentant ou de la représentante légale, joignable dans la journée :

Remarques et indications des éventuels problèmes de santé ou de toute autre difficulté importante nécessitant des précautions particulières (intolérances ou allergies, pratiques alimentaires, suivi d'un traitement et posologie, besoins spécifiques) :

En cochant les médicaments suivants, vous autorisez le personnel du service JECOS à les administrer à votre enfant si nécessaire. Avant chaque administration, la prise est validée par une personne membre du service qui a les connaissances nécessaires en premiers secours.

Arnica Montana 5-9 CH granules homéopathiques (lors de chocs avec apparition d'hématomes)

Désinfectant plaies (M-Plast, Bepanthen plus, Merfen)

Dafalgan 250 mg (maux de tête, douleurs musculaires et fièvre)

Eucéta-Leucen gel (coups de soleil, brûlures superficielles ou lors d'un choc avec éraflures ou apparition d'hématomes)

Bepanthen crème (petites plaies, coupures, écorchures ou crevasses)

Fenistil gel (démangeaisons liées aux piqûres d'insectes)

Anti Brumm spray tiques (protection à sprayer sur les jambes/bras lors des balades en forêt)

Le représentant ou la représentante légale est responsable de signaler les besoins spécifiques de l'enfant accueilli. En aucun cas le personnel du service JECOS ne pourra être tenu pour responsable en cas de déficit d'information de la part du représentant ou de la représentante légale. Par ailleurs, le personnel du service JECOS est autorisé à ne pas accepter un enfant ou à le renvoyer à la maison, si sa prise en charge ne peut pas être garantie de manière satisfaisante ou si elle comporte un risque pour lui-même ou les autres enfants.

En cochant les cases suivantes, la personne soussignée :

confirme être le représentant ou la représentante légale de l'enfant

confirme l'exactitude des informations communiquées dans le présent formulaire

confirme que l'enfant accueilli est assuré contre la maladie et les risques d'accident pouvant survenir durant sa prise en charge, ainsi qu'en matière de responsabilité civile

Lieu et date :

Signature du représentant
ou de la représentante légale :